

Communiqué de presse

21 juillet 2026

Résultats de l'enquête de juillet 2026 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi de prêts se sont modérément durcis pour les entreprises dans un contexte de perception de risques plus élevés
- La demande de prêts aux entreprises a légèrement augmenté, tandis que la demande de prêts aux ménages a diminué
- Les critères d'octroi de prêts se sont le plus durcis dans des secteurs tels que l'industrie automobile et l'industrie manufacturière à forte intensité énergétique

Selon l'enquête de juillet 2026 sur la distribution du crédit bancaire, les banques ont fait état d'un léger durcissement net des critères d'octroi – les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – pour [les prêts ou les lignes de crédit aux entreprises](#) au deuxième trimestre 2026 (pourcentage net de banques ressortant à 7 % ; graphique 1). Les banques ont également fait état d'un durcissement net des critères d'octroi pour les [prêts au logement consentis aux ménages](#) et les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) (pourcentages nets de 9 % et 12 %, respectivement). Pour les entreprises, le durcissement net a été inférieur aux anticipations des banques lors de la campagne précédente (19 %). Les risques perçus pesant sur les perspectives économiques et la moindre tolérance des banques au risque sont restés les principaux facteurs contribuant au durcissement, les banques demeurant très attentives aux risques liés aux évolutions géopolitiques et relatives à l'énergie. Les banques ont également fait état d'un durcissement net des critères d'octroi pour les prêts au logement et le crédit à la consommation. Dans les deux cas, la moindre tolérance au risque des banques et leur perception plus élevée des risques

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

ont été les principaux déterminants du durcissement. Pour le troisième trimestre 2026, les banques s'attendent à un nouveau durcissement des critères d'octroi pour toutes les catégories de prêts.

[Les modalités et conditions générales des banques](#) – les modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont durcies pour tous les segments de prêts, principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Les banques ont fait état d'une hausse nette de la [part des demandes de prêt rejetées](#) pour tous les groupes d'emprunteurs. La hausse nette de cette part a été plus forte pour les crédits à la consommation que pour les prêts aux entreprises et les prêts au logement.

Au deuxième trimestre 2026, les banques de la zone euro ont fait état d'une légère augmentation nette de la [demande de prêts ou de lignes de crédit aux entreprises](#) (pourcentage net de 3 % ; graphique 2), ce qui est conforme aux variations nettes modérées observées depuis mi-2024. Cette hausse nette contraste avec les anticipations des banques exprimées lors de l'enquête précédente, qui tablaient sur une baisse marquée (– 10 %). La demande de prêts a été soutenue par une augmentation de la demande de stocks et de fonds de roulement, par la demande d'investissements fixes des grandes entreprises et par d'autres besoins de financement liés au refinancement et à la restructuration de la dette. Les banques ont fait état d'une augmentation de la demande visant à répondre aux besoins de liquidités, mais ont estimé que le tableau d'ensemble restait contrasté et dépendait des évolutions géopolitiques futures. La [demande de prêts au logement](#) a nettement diminué (pourcentage net de – 15 %), même si cette baisse a été légèrement moins marquée que ce que les banques avaient prévu au trimestre précédent (– 20 %). La détérioration de la confiance des consommateurs et les variations des taux d'intérêt ont constitué le principal frein à la demande de prêts au logement, la dégradation des perspectives sur le marché de l'immobilier résidentiel pesant également négativement. La [demande de crédit à la consommation et d'autres prêts aux ménages](#) a continué de se modérer (pourcentage net de – 2 %), en contraste avec les anticipations par les banques d'une baisse plus prononcée (– 9 %). La détérioration de la confiance des consommateurs a constitué le principal déterminant de la baisse de la demande de crédit à la consommation, suivie par l'atonie des dépenses en biens durables et les variations des taux d'intérêt. Au troisième trimestre 2026, les banques s'attendent à de nouvelles baisses de la demande de prêts au logement (– 12 %), tandis que la demande de crédit à la consommation devrait rester inchangée (0 %).

L'accès des banques de la zone euro au financement de détail, aux titres de créance et aux marchés monétaires s'est légèrement détérioré au deuxième trimestre 2026, mais est resté globalement inchangé pour les titrisations. Les financements à court et à long terme ont tous deux contribué à la détérioration de l'accès au financement de détail dans son ensemble. Au cours des trois prochains

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

mois, les banques s'attendent à ce que l'accès aux titres de créance, au financement de détail et au financement sur les marchés monétaires se détériore de nouveau, mais reste inchangé pour les titrisations.

Au deuxième trimestre 2026, les banques de la zone euro ont déclaré que les ratios de prêts non performants et les autres indicateurs de qualité de crédit avaient eu un effet de durcissement net sur leurs critères d'octroi de prêts aux entreprises et de crédits à la consommation, tandis que les critères d'octroi de prêts au logement n'ont globalement pas été affectés. Les banques ont indiqué que la perception plus élevée des risques et la moindre tolérance au risque ont contribué le plus à l'effet net de durcissement des critères d'octroi. Au troisième trimestre 2026, les banques de la zone euro s'attendent à un nouvel effet de durcissement des indicateurs de qualité du crédit sur leurs critères d'octroi pour les prêts aux entreprises et pour les crédits à la consommation.

Au premier semestre 2026, les critères d'octroi se sont durcis dans la plupart des secteurs économiques, à l'exception des services (hors services financiers et immobilier). Le durcissement est resté le plus prononcé dans certains segments du secteur manufacturier particulièrement exposés aux évolutions géopolitique et relatives à l'énergie, tels que l'industrie automobile et l'industrie manufacturière à forte intensité énergétique. Pour le second semestre 2026, les banques de la zone euro s'attendent à un nouveau durcissement net des critères d'octroi dans la plupart des principaux secteurs économiques. Les banques prévoient des critères d'octroi globalement inchangés pour les services non financiers et l'immobilier résidentiel. Les banques ont fait état d'une demande de crédit plus faible ou globalement inchangée dans les principaux secteurs économiques, à l'exception des services (hors services financiers et immobilier), où la demande de crédit a augmenté au premier semestre 2026. Pour le second semestre 2026, les banques de la zone euro s'attendent à des variations globalement faibles ou modérées de la demande de crédit dans les principaux secteurs économiques.

En ce qui concerne les prêts aux entreprises vertes et aux entreprises qui réalisent des progrès dans leur transition écologique, les banques de la zone euro ont fait état d'un effet net d'assouplissement des critères d'octroi lié au changement climatique et d'un impact positif sur la demande au cours des douze derniers mois, contre un effet de durcissement des critères d'octroi de crédit et une légère baisse nette de la demande de prêts pour les entreprises fortement émettrices ne disposant pas de plans de transition climatique crédibles. Le risque physique a continué d'exercer l'impact net de durcissement lié au climat le plus fort sur les critères d'octroi pour les entreprises, tandis que le risque de transition spécifique à chaque entreprise a également constitué un facteur de durcissement de plus en plus important au cours des 12 derniers mois. Les besoins d'investissement fixe liés au climat et

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

les restructurations d'entreprises ont été de loin les principaux déterminants de la demande de crédit des entreprises liée au climat, tandis que les besoins de financement liés au respect de la réglementation en vigueur en matière de climat et les taux d'intérêt bancaires préférentiels pour le financement de projets ou de technologies verts ont également constitué des déterminants importants. En revanche, l'incertitude entourant la réglementation climatique future a freiné la demande de prêts.

Pour les bâtiments présentant une performance énergétique actuelle ou visée bonne ou élevée, les banques ont fait état d'un effet net d'assouplissement des critères d'octroi lié au climat et d'un impact positif sur la demande de prêts au logement, tandis qu'elles ont indiqué un durcissement des critères d'octroi et un impact négatif sur la demande de prêts pour les bâtiments dont la performance énergétique est durablement faible. Le risque physique lié à l'immobilier a constitué, en termes nets, le principal facteur de durcissement lié au climat pour les critères d'octroi des prêts au logement, tandis que la performance énergétique actuelle ou visée des bâtiments a représenté un facteur d'assouplissement net important. L'investissement dans la performance énergétique des bâtiments est demeuré le principal facteur soutenant la demande de prêts au logement liée au climat au cours des 12 derniers mois, les taux de prêt pour accroître la durabilité et les mesures de soutien budgétaire ayant également contribué positivement, tandis que l'incertitude quant à la réglementation climatique future a apporté une contribution négative.

L'enquête trimestrielle sur la distribution du crédit bancaire a été mise en place par l'Eurosystème pour améliorer sa compréhension des comportements des banques de la zone euro en matière de prêt. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2026 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au deuxième trimestre 2026 et sur les changements attendus au troisième trimestre 2026. La campagne de juillet 2025 a été réalisée entre le 15 juin et le 30 juin 2026. Au total, 159 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

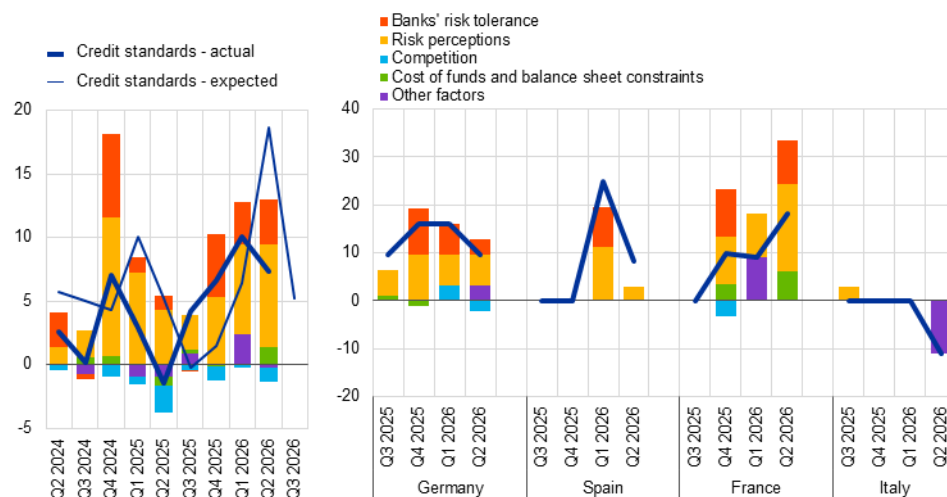
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



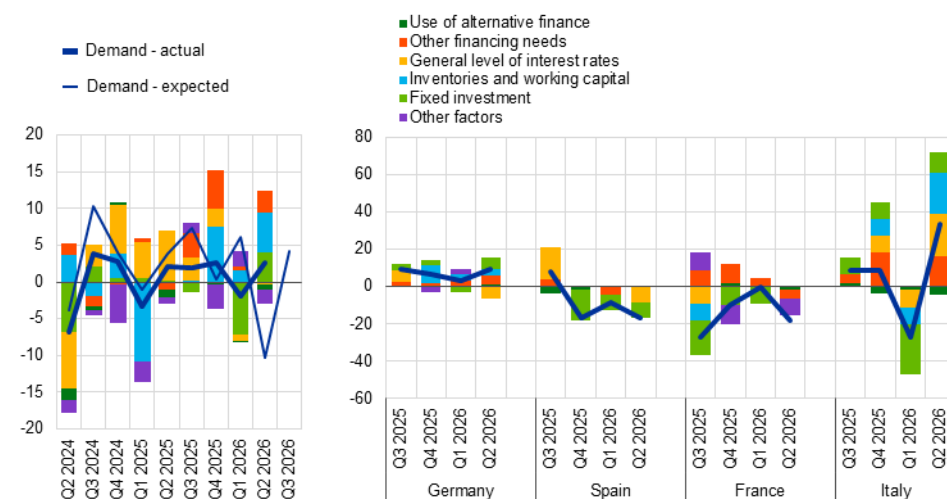
Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi. Les données se rapportent à la [zone euro](#) et aux [quatre plus grands pays de la zone euro](#).

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme du pourcentage de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme du pourcentage de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications de la demande de prêts. Les données se rapportent à la [zone euro](#) et aux [quatre plus grands pays de la zone euro](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)

au : +49 (0) 69 134495686.

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site internet de la BCE, ainsi qu'une [copie du questionnaire](#), un [glossaire des termes](#) utilisés dans l'enquête et un [guide utilisateur](#), accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête.
- **Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [portail de données de la BCE](#). Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site internet de la BCE.
- **Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler-Ulbrich (P.), Dimou (M.), Ferrante (L.) et Parle (C.), « [Joyeux anniversaire, BLS - 20 ans d'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro](#) », *Bulletin économique*, n° 7, BCE, 2023, et Huennekes (F.) et Köhler-Ulbrich (P.), « [Quelles informations l'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro fournit-elle sur les évolutions futures en matière de prêts ?](#) », *Bulletin économique*, n° 8, BCE, 2022.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France